



# COMMUNE DE SEVERAC

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 1er FEVRIER 2021 – 20h00

**PRESENTS :** BOUGOIN F. CAMBRE G. CHAUSSÉ Y. DUVAL M. LADURELLE F. LANIO A. LE CALONNEC G. LE CHEVILLER D. LECOMTE S. LOUESDON M. MEHDAOUI N. PECOT D. PEROUZE R. ROUX G. SEILER A. TRANCHANT E. TREGRET N.

**ABSENTS EXCUSES :** ALBERT K. (Pouvoir à LECOMTE S.) BRUNET H (pouvoir à SEILER A.)

**PRÉSIDENT DE SEANCE :** PECOT. D

**SECRETARE DE SEANCE :** LANIO A.

**DATE DE CONVOCATION :** le 27 janvier 2021

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

#### 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

- Adopté à l'unanimité

#### 3. DELIBERATION n° 2021-01-01 – MARCHES PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION DE SANITAIRES PUBLICS A L'ESPACE PLEIADES

[Arrivée de Mme Myriam LOUESDON à 20h23 soit avant la fin de la présentation et le début du vote]

Franck LADURELLE, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux, présente aux membres du Conseil un rapport sur la procédure suivie pour déterminer les lots, organiser la publicité et sélectionner les entreprises retenues pour la construction de nouveaux sanitaires publics dans l'espace des Pléiades.

Au terme de cette procédure, il est proposé au Conseil de retenir les entreprises présentées dans le tableau ci-dessous, et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à mandater les dépenses se rapportant à ces marchés ainsi qu'à réaliser toutes démarches se rapportant à ce projet.

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - Gros œuvre (Maçonnerie + Enduit)	Pôle Rénovation	14 585,53 €	17 502,64 €
Lot 2 - Charpente	Pôle Rénovation	2 945,88 €	3 535,06 €
Lot 3 - Couverture	SCB Cado	3 547,34 €	4 256,81 €
Lot 4 - Menuiseries	HERVY	6 982,53 €	8 379,04 €
Lot 5 - Electricité	EGNR	2 624,50 €	3 149,40 €
Lot 6 - Plomberie	Rollais	7 167,00 €	8 600,40 €
Lot 7 - Faïence et Carrelage	Murs sols création	7 344,63 €	8 813,56 €
Lot 8 - Peinture	Turcke Emmanuel	1 415,00 €	1 698,00 €
Lot 9 - Placo	Pôle Rénovation	8 088,00 €	9 705,60 €
	<b>Total</b>	<b>54 700,41 €</b>	<b>65 640,49 €</b>

- Adoptée à l'unanimité

Les conseillers sont informés des chantiers engagés en parallèle pour reconfigurer l'espace extérieur des Pléiades.

Démolition de l'ancien bâtiment et réseaux			
Démolition sanitaires	Guillouzouic	1 500,00 €	1 800,00 €
Réseau technique	Guillouzouic	1 855,00 €	2 226,00 €
Un nouvel accès à l'espace Pléiades			
Ouverture muret et rampe d'accès	Guillouzouic	1 024,00 €	1 228,80 €
Portail	Roland Lucas	2 982,00 €	3 578,40 €

#### **4. DELIBERATION n° 2021-01-02 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC » AU SYDELA**

Didier LE CHEVILLER, Adjoint en charge des réseaux, fait le rapport suivant : Par une délibération du 22 novembre 2016, la commune a déjà mis à disposition du SYDELA son patrimoine éclairage public pour l'exploitation ainsi que l'investissement. Il s'agit aujourd'hui de transférer la compétence maintenance. En effet, une modification statutaire du SYDELA du 15 juin 2012 permet à ce syndicat de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un nouveau service de maintenance de ces installations.

Le transfert au SYDELA de cette compétence optionnelle présente plusieurs avantages pour notre Commune : La rationalisation des coûts et la gestion du patrimoine ; L'optimisation de la performance (performances énergétiques, qualité de l'éclairage, sécurité des installations, coûts de fonctionnement) ; La mutualisation des moyens techniques et humains ; L'amélioration de la planification et du suivi technique / administratif des opérations réalisées ; La mise en œuvre facilitée des préconisations du diagnostic des installations d'éclairage public ; Le bénéfice d'une expertise technique.

La commune reste actrice de la gestion de son parc d'installations en éclairage public : Elle choisit le niveau de service souhaité entre les trois proposés ; Elle valide les propositions du SYDELA ; Selon les cas, elle peut également déclencher les demandes d'intervention.

Le SYDELA, pour ce qui le concerne, passe et gère le marché de maintenance, examine et valide les propositions de l'entreprise, organise, suit et contrôle les prestations, passe les commandes, contrôle la facturation, rémunère l'entreprise, effectue les appels de fond auprès de la collectivité.

Il est proposé au Conseil :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Investissement et Maintenance en éclairage public » ;
- D'opter pour le niveau de maintenance 1 ;
- De décider que ce transfert prendra effet à compter du 1er mars 2021 ;
- D'autoriser Monsieur Maire à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à la mise en œuvre ou à l'élargissement du périmètre d'intervention de cette compétence optionnelle.

➤ *Adoptée à l'unanimité*

#### **5. DELIBERATION n° 2021-01-03 – SECURISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX – CLES ELECTRONIQUES - TARIFS**

Franck LADURELLE fait le rapport suivant : Ces dernières années, les intrusions dans certains bâtiments communaux se multiplient, et ceci notamment parce que certaines clés ont été égarées, ce qui obligerait maintenant, et à chaque nouvelle perte, à changer les serrures. Un dispositif de clés électroniques, avec désactivation de la clé en cas de perte, permettrait de remédier à ce problème.

Il est proposé au Conseil

- D'approuver la mise en place d'un dispositif de clés électroniques pour l'accès aux équipements de la commune,
- De fixer le prix de vente d'une clé, pour les associations qui le souhaiteraient, à 60 euros, étant précisé qu'il ne s'agit pas d'une obligation, les associations ne souhaitant pas utiliser cette possibilité devant juste passer en mairie pour récupérer une clé à chaque utilisation de la salle.
- D'Autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition utile pour la mise en œuvre du dispositif,

➤ *Adoptée à l'unanimité*

#### **6. DELIBERATION n° 2021-01-04 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,5/35<sup>e</sup>), conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

L'agent administratif affecté à cet emploi sera chargé des missions d'accueil et de secrétariat.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Il est ainsi proposé :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet (17,5/35<sup>e</sup>) d'agent administratif au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'adjoint administratif.

➤ *Adoptée par 17 voix Pour et 2 Abstentions*

## 7. INFORMATION SUR LES DEVIS

Devis en investissement signés par le Maire depuis le dernier conseil municipal.

Objet	Fournisseur	Montant TTC
<b>Clés électroniques</b>		
Salle polyvalente (complément)	Kerhervé	1 041,07 €
<b>Travaux logements boulangerie</b>		
Branchement eau potable 28 rue de la station (devis n° 06-470794 et devis n° 06-467504)	Veolia	2 466,40 €
<b>Travaux espace Pléiades</b>		
Espace Pléiades: tranchée réseaux	Guillouzuic	2 226,00 €
Espace Pléiades: (portail) démolition muret et rampe d'accès	Guillouzuic	1 228,80 €
<b>Travaux Façade Mairie</b>		
Façade mairie (peinture sous-bassement, entourage)	Turcke	2 568,60 €
<b>Autres</b>		
Panneaux de signalisation	Lacroix	2 879,14 €

## 8. POINTS DIVERS

Régine PEROUZE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente ce qui a été organisé par la commune dans le cadre de lutte contre la pandémie du COVID-19, notamment l'établissement, à la demande de la Préfecture, d'une liste des habitants de 75 ans et plus.

Didier PECOT, revient sur le travail qui a été fait par le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) de Loire-Atlantique concernant le bâtiment du 3 rue de la butte du clos.

Yohann CHAUSSE informe que certains habitants n'ont pas reçu le courrier de vœux adressé par le Maire. Régine PEROUZE confirme qu'il y a eu un problème au niveau de la distribution par La Poste qui ne concerne heureusement que peu d'habitants. Néanmoins, des explications ont été demandées à La Poste.

Fait à Sévérac,

Le 30 mars 2021

Le Maire,  
D. PÉCOT



